

2284

Vendredi 10 octobre 1947.

Délégation à la deuxième conférence
générale de l'UNESCO.
Mexico 6 novembre - 3 décembre 1947.

Département politique. Proposition du 6 octobre 1947.
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
9 octobre 1947.

En date du 12 novembre 1946, le Conseil fédéral avait délégué M. Jean Rodolphe de S a l i s, professeur à l'école polytechnique fédérale, en qualité d'observateur à la première conférence générale de l'UNESCO, qui était convoquée à Paris pour le 20 novembre 1946. Il avait en outre chargé le département politique d'adresser au secrétariat de l'UNESCO une lettre le priant d'informer le conseil exécutif et la conférence générale du désir du Conseil fédéral que la Suisse soit admise à adhérer à la constitution de l'UNESCO.

Cette lettre, qui porte la date du 14 novembre 1946, a fait l'objet, le 30 novembre, d'un premier examen de la part du Conseil exécutif de l'UNESCO qui a décidé, conformément aux dispositions en vigueur, de la soumettre au Conseil économique et social des Nations Unies. Le Conseil exécutif a exprimé à cette occasion l'espoir que, sans attendre la décision finale, des contacts soient établis entre l'UNESCO et les milieux suisses représentatifs de l'éducation, de la science et de la culture, afin que ceux-ci puissent être, le plus tôt possible, associés activement aux travaux de l'organisation.

Au mois de mars 1947, le Conseil économique et social des Nations Unies a décidé d'informer l'UNESCO qu'il ne voit aucune objection à l'admission de la Suisse comme membre de cette organisation et au mois d'avril le Conseil exécutif de l'UNESCO a décidé de recommander cette admission à la conférence générale.

Le dernier acte de la procédure d'admission se déroulera donc au cours de la seconde conférence générale de l'UNESCO qui est convoquée à Mexico pour le 6 novembre 1947 et qui durera probablement jusqu'au 3 décembre 1947.

Si, conformément aux prévisions, la décision de la conférence générale est affirmative, il appartiendra au Conseil fédéral d'adresser un message aux Chambres pour leur demander l'autorisation de déposer un instrument portant acceptation par la Suisse de la constitution de l'UNESCO.

Par lettre du 6 août le secrétariat de l'UNESCO a invité le Conseil fédéral à se faire représenter à la conférence de Mexico tout en relevant que la délégation suisse ne pourra pas jouir du droit de vote avant qu'un instrument d'acceptation de la constitution n'ait été déposé.



2785

Les délégués suisses auront donc le caractère d'observateurs. Il importe cependant qu'ils soient assez nombreux pour suivre de façon utile les travaux de la conférence et pour manifester par leur présence l'intérêt que la Suisse porte à l'UNESCO.

Une délégation de trois personnes pourrait suffire et une économie sur les frais de voyage pourrait être réalisée en ne désignant qu'une seule personne domiciliée en Suisse.

D'entente avec le département de l'intérieur et celui des finances et des douanes, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e :

- 1) De déléguer trois observateurs à la deuxième conférence générale de l'UNESCO;
- 2) de confier la présidence de la délégation à M. Gaston J a c c a r d , ministre de Suisse au Mexique;
- 3) de déléguer en outre M. Fritz G y s i n , directeur du musée national suisse, et M. Eric K e s s l e r , attaché de presse auprès de la légation de Suisse à Washington;
- 4) de décider le remboursement à MM. Gysin et Kessler de leurs frais de voyage par terre, par mer ou par air et le versement d'une indemnité journalière qui sera fixée d'entente entre le département des finances et des douanes et le département politique.

Extrait du procès-verbal au département politique en 3 expl. pour exécution, au département de l'intérieur et au département des finances et des douanes pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

[Faint, mostly illegible text from the reverse side of the page, including references to the Council and various departments.]